Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210215-21-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°21**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.**

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

TOURISME
Convention d'action tourisme Ecodestination 2021

Le Parc naturel régional, les collectivités et les Offices de Tourisme des Landes de Gascogne coopèrent depuis de nombreuses années au développement durable de l'activité touristique locale, cette coopération s'exprimant particulièrement dans l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale » et le projet Ecodestination.

Les conventions d'action touristiques (CAT), proposées par le département de la Gironde dans le cadre de son nouveau schéma de développement du tourisme, permettent d'inscrire le projet Ecodestination dans la dynamique de tourisme durable girondin.

La CAT vient conforter les actions collectives de transition écologique et de marketing client au bénéfice des prestataires touristiques locaux.

Le Parc naturel régional a ainsi présenté sa candidature pour une première CAT en 2020.

Elle retient quatre actions pour 2021 dont trois inscrites au programme de l'Ecodestination :

- L'organisation du forum du tourisme durable
- La création d'où outil web à l'échelle de l'Ecodestination valorisant les offres de nos prestataires touristiques.
- La participation aux actions de promotion des offres écopositives des Imaginaterres et Destination Parcs.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210215-21-2021-DE
Date de télétransmission : 18/02/2021
Date de réception préfecture : 18/02/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 15 février 2021**
En ligne en visioconférence **Délibération n°21**

Plan de financement 2021 :

Action	Coût d'objectifs	Conseil Régional	CD 40	CD 33	Part Epci et Parc
Forum du tourisme durable	6000 €			2100 €	3900 €
Numérique	30 000 €	9000 €	5000 €	10 500 €	5500 €
Promotion des offres écopositives	5000 €			1750 €	3250 €
Total	**41 000 €**	**9000 €**	**5000 €**	**14 350 €**	**12 650 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de cette candidature, son programme et son plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte